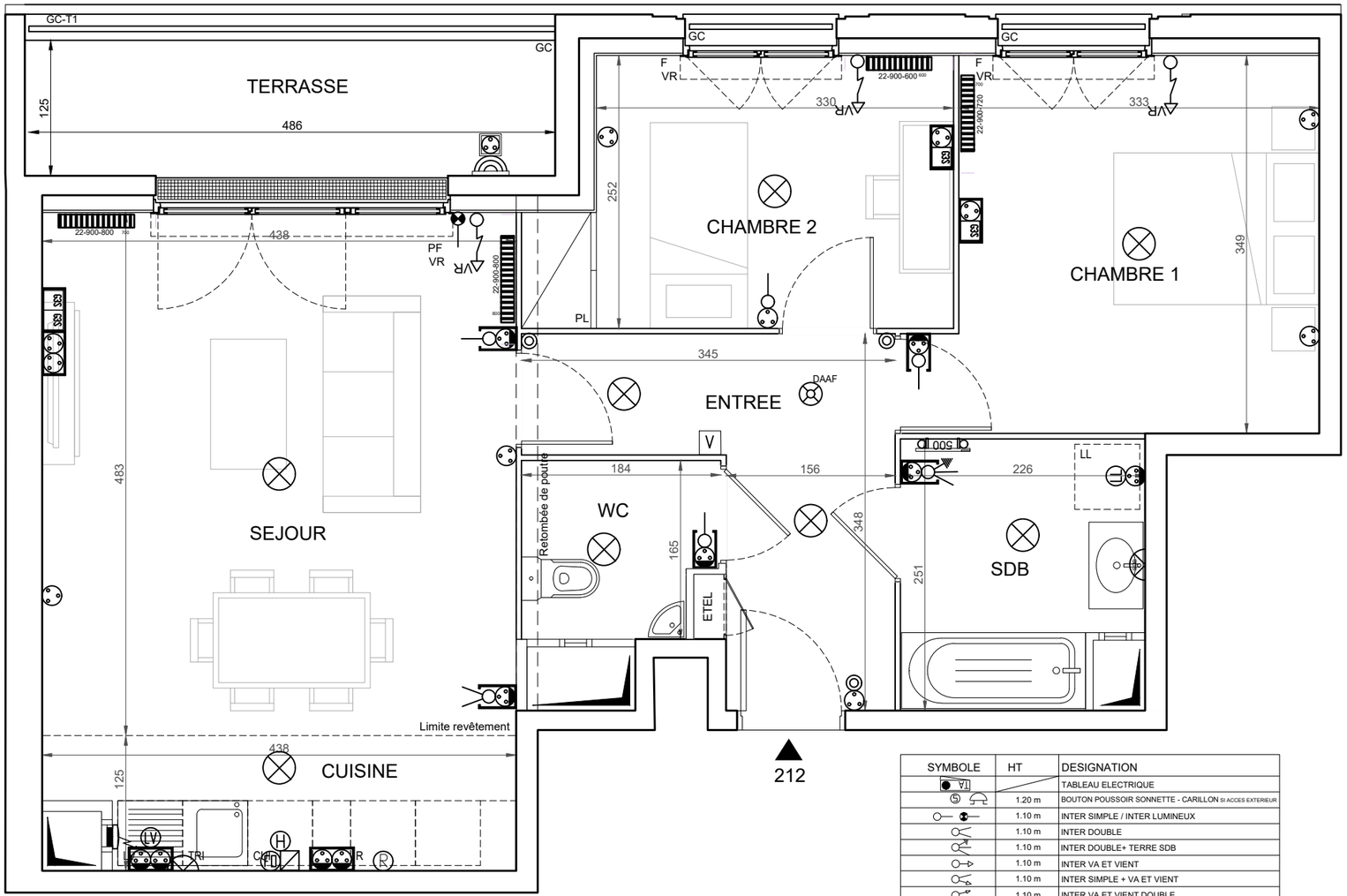
TERRASSES DE NEUVILLE



SYMBOLE	HT	DESIGNATION
VI		TABLEAU ELECTRIQUE
	1.20 m	BOUTON POUSSOIR SONNETTE - CARILLON SI ACCES EXTERIEUR
	1.10 m	INTER SIMPLE / INTER LUMINEUX
	1.10 m	INTER DOUBLE
	1.10 m	INTER DOUBLE+ TERRE SDB
	1.10 m	INTER VA ET VIENT
	1.10 m	INTER SIMPLE + VA ET VIENT
	1.10 m	INTER VA ET VIENT DOUBLE
	1.10 m	BOUTON POUSSOIR TELERUPTEUR
	1.10 m	BOUTON POUSSOIR TELERUPTEUR + INTER SIMPLE
	0.25 m	PRISE 16A+ TERRE
R	0.50 m	PRISE 16A+ TERRE REFRIGERATEUR
	1.10 m	PRISE 16A+ TERRE HAUTE
	0.25 m	PRISE 16A+ TERRE COMMANDEE
RJ45	0.25 m	PRISE RJ45 CABLE GRADE 3S
DAAF		DETECTEUR AUTONOME DE FUMEE
32	A L'AXE DU COFFRET VR	ALIMENTATION VOLETS ROULANTS
VI	1.20 m	MONITEUR VIDEOPHONE
	1.80 m	SORTIE DCL EN APPLIQUE CUIS
	2.10 m	SORTIE DE CABLES IPX4 EN APPLIQUE SDB
	2.05 m	SORTIE DCL EN PLAFOND SA OU VV OU APPLIQUE
	2.00 m	APPLIQUE EXTERIEUR
H	1.80 m	PRISE HOTTE
FO	0.50 m	PRISE FOUR
32	0.50 m	ALIM 32 A
LV	0.50 m	PRISE LAVE VAISELLE
LL	0.50 m	PRISE LAVE LINGE

LEGENDE :

PF : Porte fenêtre
F : Fenêtre
VR : Volet roulant
VB : Volet battant
AV : Allège vitrée
GC : Garde corps
PV : Pare vue
R : Réfrigérateur
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
C : Cuisson
LC : Linéaire complémentaire
TRI : Tri sélectif
RP : Robinet de puisage

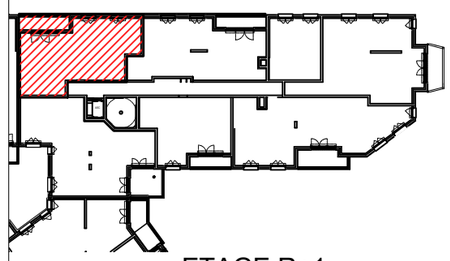
Placard
ETEL Tableau éléctrique
Soffite / Faux plafond
Poutre
Cloison fusible
Gravillon

brownfields immobilier

BF3 CHAMPIGNY

Terrasses de Neuville

BATIMENT 2



ETAGE R+1

LOGEMENT 3 PIECES

LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
212	2	1	2

ENTREE	7,55	m²
SEJOUR/CUISINE	26,21	m²
CHAMBRE 1	12,12	m²
CHAMBRE 2	9,05	m²
SALLE DE BAINS	5,28	m²
WC	2,83	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	**63.04**	**m²**
TERRASSE	6,01	m²
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	**69.05**	**m²**

INDICE :

MODIFIÉ LE :

DATE : 19/11/2024

ECHELLE : 1:50

0 0.5 1 2 3 4m

Le mobilier et l'electroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).
Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.